

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-003610 / 52106696
ETSM SA Etablissements Meier, 1143 Apples
Décolletage et fraisage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
25 H
01.02.2015–31.01.2018 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 15-000409 / 64601362
BASF Suisse SA, 1870 Monthey
Production produits chimiques: Bâtiments 369A, 345, 347 et 447
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
93 H
01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 15-000187 / 87150468
Groupe Minoteries SA, 1305 Penthalaz
Production farines; Mix-Céréalis / Ensachage / Kilotage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
9 H, 3 F
01.03.2015–31.03.2016 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-000229 / 52219844
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
Travaux de maintenance lors de la révision annuelle des équipements
de production du ciment (1–2 fois/année)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
30 H
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)
- 15-000424 / 51981370
Thecla Pun.ch Umform AG, 2882 St-Ursanne
Production frappes 1 et 3, contrôle qualité, usinage, mécanique, maintenance,
métrologie
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
67 H
01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 15-000228 / 52219844
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
Service de maintenance des ateliers de mécanique, électrique et laboratoire:
intervention de dépannage lors de problèmes techniques sur les équipements
de production et infrastructures du site
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
16 H
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 15-000070 / 66277171
Huntsman Advanced Materials (Switzerland) GmbH, 1870 Monthey
Secteur Contrôle Qualité
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
9 H, 1 F
01.04.2015–30.03.2018 (Renouvellement)
- 15-000068 / 66277171
Huntsman Advanced Materials (Switzerland) GmbH, 1870 Monthey
Bâtiments de production 258, 281, 315, 329, 366, 443 et 379
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
150 H, 10 F
01.04.2015–30.03.2018 (Renouvellement)
- 15-000412 / 64601362
BASF Suisse SA, 1870 Monthey
Production produits chimiques: Bâtiments 345, 347, 369A, 369B et 447
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
147 H
01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 15-000471 / 83586541
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2926 Boncourt
Production secteur G: «Usinage rapide – Lignes flexibles»
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H, 2 F
01.03.2015–28.02.2018 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

17 mars 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail